

# LIGUE DE BOURGOGNE DE ROLLER SKATING

**Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, vous avez entre 18 ans et 70 ans..., vous êtes attirés, voir passionnés par la glisse, alors n'hésitez plus, créez un club de roller dans votre région..., nous vous y aiderons, ceci vous concerne.**

## **Notre Projet de développement.** Par Jean-Pierre Froissart Trésorier.

Une des missions de notre Ligue est de promouvoir la pratique du roller sous toutes ses formes et dans toutes ses disciplines.

Notre objectif de développement s'articule autour de l'aide à la création de clubs associatifs en y associant étroitement les Comités Départementaux, véritables acteurs sur le terrain connaissant bien les attentes des jeunes. Ils sont prêts à relever ce défi.

**Concrètement** nous nous engageons à aider les clubs dans leurs démarches administratives des documents de création du club (déclaration, statuts, AG constitutive, demande de créneaux horaires, rencontres avec les élus..., formation de bénévoles, recherche d'éducateurs de roller). Mais aussi campagnes publicitaire, affiches, affichettes, presse locale, service communication des municipalités, animations et démonstrations, initiations, prêt gratuit de matériels...

Vous pouvez compter sur notre soutien, nos conseils et surtout sur notre suivi... école de roller, formation, bif...déplacements sur site...

Un impératif cependant vous est demandé pour le bon fonctionnement d'une association c'est que les responsables : Président, Secrétaire et Trésorier n'ai pas, si possible, de lien de parenté...

Notre but étant la création d'une association par département et par année durant l'olympiade 2008/2012.

**Nous devons tous relever ce défi majeur pour la pérennité de notre sport.**

Ce que nous vous apportons financièrement :

### **Ligue de Bourgogne :**

- ❖ Une aide de 100€ à la condition d'être affilié à notre Fédération et à notre Ligue
- ❖ Avoir au minimum 10 licenciés.

### **Pour les club du 71 :**

Comité Départemental 71 : 50€

- ❖ Une aide de 50€ à la condition d'être affilié au Comité Départemental du 71
- ❖ Avoir au minimum 10 licenciés.

Les chèques vous seront remis en mains propres lors de l'Assemblée Générale de votre Ligue.